



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/894
S/1997/363
9 mai 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 81 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 9 mai 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la déclaration de Libreville sur la situation du Zaïre (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir la faire distribuer comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Denis DANGUE REWAKA

ANNEXE

Déclaration de Libreville

À la demande de S. E. le maréchal Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, et sur invitation de S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, s'est tenu à Libreville, le 8 mai 1997, un sommet extraordinaire des chefs d'État d'Afrique centrale.

Ont pris part à ce sommet Leurs Excellences :

- M. Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre;
- El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise;
- M. Obiang Nguema Mbazogo, Président de la République de Guinée équatoriale;
- M. Idriss Deby, Président de la République du Tchad;
- Le professeur Pascal Lissouba, Président de la République du Congo;
- M. Ange Félix Patassé, Président de la République centrafricaine;
- M. Ferdinand Léopold Oyono, Ministre des relations extérieures, représentant le Président Paul Biya de la République du Cameroun, Président en exercice l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Les chefs d'État de l'Afrique centrale ont examiné l'évolution de la crise du Zaïre à la lumière des conclusions des travaux de la rencontre entre le Président Mobutu et M. Laurent Désiré Kabila, sous les auspices de M. Nelson Mandela, Président de la République sud-africaine, et de M. Mohamed Sahnoun, Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA, le 4 mai 1997 à Pointe Noire.

Les chefs d'État d'Afrique centrale ont entendu l'exposé exhaustif du Président Mobutu qui a fait l'historique de la crise zaïroise.

Après un échange de vues approfondi, les chefs d'État réaffirment leur ferme attachement à une solution politique négociée du conflit et rejettent tout recours à la violence comme mode de règlement des conflits et rappellent les principes de l'OUA, notamment la déclaration No 16 de juillet 1964 au Caire, sur l'intégrité territoriale des États et l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

En conséquence, les chefs d'État réaffirment leur adhésion au plan de paix de l'ONU et de l'OUA consacré par la résolution 1097 (1997) du Conseil de sécurité des Nations Unies du 18 février 1997.

Les chefs d'État appellent instamment les deux parties à respecter les engagements librement souscrits aux termes du communiqué final du sommet

extraordinaire de l'OUA à Lomé du 27 mars 1997 et du communiqué de Pretoria du 8 avril 1997.

Les chefs d'État d'Afrique centrale ont pris acte de l'importante déclaration faite par le Président Mobutu Sese Seko, selon laquelle, en raison de ses problèmes de santé, il ne sera pas candidat à sa propre succession, ouvrant ainsi des perspectives nouvelles d'un règlement politique négocié du conflit. Ils saisissent cette occasion pour réaffirmer leur attachement au processus démocratique de mise en place des institutions.

Les chefs d'État invitent instamment les forces politiques zaïroises sous la direction du Haut Conseil de la République, parlement de transition, à procéder à l'élection de son président pour permettre un fonctionnement régulier des institutions et favoriser une transition ordonnée et démocratique conformément à l'Acte constitutionnel de la transition.

Tirant les leçons de la crise zaïroise et afin de renforcer la sécurité, la paix et la stabilité en Afrique centrale, les chefs d'État ont décidé de créer une structure de concertation et de gestion des crises en Afrique centrale dont les articulations seront fixées par les chefs d'État.

Les chefs d'État ont par ailleurs décidé d'entreprendre des missions de médiation et de paix auprès des chefs d'État des pays concernés par le conflit du Zaïre.

Les chefs d'État lancent enfin un vibrant appel aux parties en conflit pour la cessation immédiate des hostilités afin de créer les conditions d'un règlement politique négocié de la crise zaïroise.

Fait à Libreville, le 8 mai 1997.

(Signé) MOBUTU SESE SEKO

(Signé) Omar BONGO

(Signé) OBIANG NGUEMA MBAZOGO

(Signé) Idriss DEBY

(Signé) Pascal LISSOUBA

(Signé) Ange Félix PATASSÉ

(Signé) Ferdinand Léopold OYONO
